



AVIS D'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET 2022 CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA HAUTE-GARONNE

Mobilisation de l'aide à la vie partagée (AVP) au bénéfice
des personnes âgées et des personnes en situation de handicap
dans le cadre du déploiement de l'habitat inclusif en Haute-Garonne

Date limite de dépôt des projets : 29 avril 2022

Le Président du Conseil départemental de la Haute-Garonne est compétent pour lancer le présent appel à manifestation d'intérêt qui a pour objet la sélection de l'ensemble des porteurs de projets qui signeront une convention d'Aide à la Vie Partagée avec le Département de la Haute-Garonne (convention d'une durée de 7 ans : 2022 à 2029).

1 – Calendrier

Date limite de réception ou de dépôt des dossiers de candidatures : 29 avril 2022

Période d'instruction et de sélection des projets : mai à novembre 2022

Notification de la décision : décembre 2022

2 – Cahier des charges

Le cahier des charges fait l'objet de l'annexe 1 du présent avis.

Le présent avis d'appel à candidatures pourra être téléchargé sur le site internet du Conseil départemental :

<https://www.haute-garonne.fr>

Il pourra également être adressé par courrier ou par messagerie, sur simple demande formulée à l'adresse suivante :

DPRA-Email-APP@cd31.fr

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt.

3 – Modalités de transmission du dossier du candidat

Chaque candidat devra adresser, en une seule fois, un dossier de candidature par voie électronique au plus tard le 29 avril 2022 à l'adresse mail suivante :

DPRA-Email-APP@cd31.fr

Les dossiers parvenus après la date limite de dépôt des candidatures ne seront pas recevables. Pendant la période d'instruction des dossiers, des compléments d'information pourront être demandés. Chaque candidat veillera à identifier une personne référente du projet et à communiquer ses coordonnées.

4 – Composition du dossier et critères de sélection

Tous les candidats devront remettre la fiche de candidature (annexe 2) complétée.

La sélection des candidats sera effectuée par le Conseil départemental de la Haute-Garonne.

Les projets seront étudiés au regard de leur pertinence et des critères énoncés dans le cahier de charges.

5 – Publication et modalités de consultation de l'avis d'appel à candidatures

Cet avis d'appel à manifestation d'intérêt est consultable et téléchargeable sur le site internet du Conseil départemental de la Haute-Garonne via le lien suivant :

<https://www.haute-garonne.fr>

Il est également publié au recueil des actes administratifs du Conseil départemental de la Haute-Garonne

La date de publication sur le site internet du Conseil départemental vaut ouverture de la période de dépôt des dossiers jusqu'à la date de clôture.

6 – Précisions complémentaires

Les candidats peuvent demander au Conseil départemental des compléments d'informations exclusivement par messagerie électronique à l'adresse suivante :

DPRA-Email-APP@cd31.fr

Il conviendra de mentionner, dans l'objet du courriel, la référence de l'appel à manifestation d'intérêt.

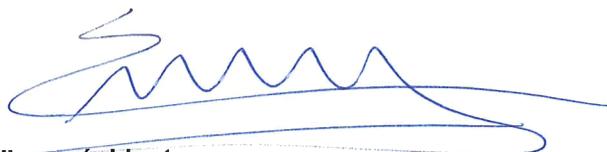
Annexes :

Annexe 1 : cahier des charges

Annexe 2 : fiche de candidature

A Toulouse, le

17 FEV. 2022



**Le Vice-président
chargé des personnes âgées, des personnes
handicapées et de l'accès aux soins**